



Bulletin d'information rapide
aux personnels
de l'ADEME

18 novembre 2009

Web et courriel

adresse électronique
sne@ademe.fr

le site du SNE-ADEME
<http://sneademe.objectis.net>

le site du SNE national
<http://www.sne-fsu.org>

Qui contacter ?

Délégués syndicaux

Ruven
GONZALEZ
DR Centre

Claire
BONNEVILLE
DR Rhone-Alpes

Délégués du personnel

Violaine
GRILLON
Centre de Paris

Maryse
SERVANT

Maud
BÉRAUD
DR Centre

Walter
PERSELLO
Centre de Valbonne

Guy
LAURENT
DR Bretagne

Philippe
ISTRIA
DR Corse

Élus & représentants au CE

Alain
ANGLADE
Secrétaire du CE

Fabienne
SCHIMENOWITZ
DR Ile de France

Didier
CHÉREL

Stéphane LECOINTE
DR Bretagne

Laurence
MÉCHIN
Trésorière adjointe
du CE

Centre de Valbonne

Denis
MAZAUD
Centre d'Angers

Thérèse
GIORDANO
Centre de Paris

Secrétaire adjointe

Représentants au CA

André
TUEUX
DR PACA

Hervé
PERNIN
DR Ile-de-France

Brèves des comités d'entreprise du 17 novembre 2009

REORGANISATION DE L'ADEME

Les représentants du personnel ont regretté que toutes les questions posées lors du CE précédent, notamment sur les conséquences pour le personnel, n'aient pas toutes reçu une réponse.

Le SNE-FSU, la CGT ont demandé et obtenu que le président découple le projet en 2 votes, le premier portant sur les aspects réorganisation générale de l'ADEME (mis au vote à ce CE) et le second vote pour le CE du 1^{er} décembre (veille du CA) qui portera sur les conséquences de cette réorganisation pour le personnel de l'agence.

Un calendrier plus précis a enfin été remis en séance. Des éléments complémentaires seront apportés d'ici là avec la répartition des effectifs des anciens services vers les nouveaux.

Nous avons rappelé l'urgence d'avoir l'information pour les 180 personnes qui vont subir une modification de leur poste, leur service ou leur hiérarchie. Il faut clarifier comment chacun trouvera sa place dans cette nouvelle organisation avec un accompagnement individuel.

Enfin le président nous explique en détail ce qui l'a conduit à cette réorganisation :

Si l'agence dispose d'énormément de compétence et de motivation, il faut la décloisonner, mieux fixer ses priorités, limiter les activités menées en parallèle par différents services, sortir de l'organigramme précédent illisible, redonner aux services de la direction client de la lisibilité dans sa transversalité... Les services doivent se parler même s'ils se trouvent dans des directions différentes, notamment au niveau du siège et entre siège et DR.

Le SNE a rappelé la nécessité, au-delà des intentions, de voir la transversalité inscrite avec des moyens humains voire financier, ce qui n'est pas abordé dans le document actuel. L'aspect social du développement durable ne se décrète pas, il se construit avec des moyens. Le président semble l'entendre et pense l'introduire avec la gestion par projet et un chef de projet. Il considère que ça doit rentrer dans la culture d'entreprise et dans les objectifs de tout l'encadrement. Il envisage de désigner une personne pour l'organiser et la mettre en place

Le président aurait préféré des chefs de service régionaux, que des directeurs régionaux, mais le décret est ainsi rédigé. Il considère qu'il n'y a pas d'ambiguïté interne, ce ne sont pas le même type de directeurs, les régionaux ne font pas notamment partie du comité de direction. La création de 3 directeurs interrégionaux répondra au besoin d'apporter une hiérarchie intermédiaire à l'action régionale. C'est un positionnement nouveau de l'ADEME. **Le SNE considère non seulement que cela n'apportera pas plus de fluidité (pourtant nécessaire) au niveau des échanges avec les services centraux mais constitue un retour en arrière certain quant aux processus de décentralisation.**

L'essentiel des réponses du président sur l'organigramme :

Il accepte de réécrire certaines parties pour rappeler l'importance du social et de la lutte contre la précarité énergétique qui constituent des enjeux majeurs. L'existence d'un service n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour.

Nous souhaitons que l'« urbanisme » soit mieux mis en visibilité, le président a choisi de créer un service au sein de la Direction villes et territoires durables. Il restera à être vigilant quant au rôle transversal d'un tel service.

Sur l'absence du bruit (pourtant une des missions de l'ADEME) dans le nouvel organigramme, le président privilégie le traitement à la source qui certes est plus cher mais plus durable. Il ne souhaite pas en faire un service particulier mais envisage de l'intégrer dans le service urbanisme, appelé service organisations et formes urbaines. Un peu plus de lisibilité aurait été préférable !

Enfin, nous plaignons pour un rapprochement au sein d'une même direction des services bâtiment et énergies renouvelables, à partir du moment où ces thématiques doivent être de plus en plus intégrées. Cette proposition n'a pas été retenue et le président a insisté sur le fait que ce n'était pas parce que des services ne se trouvaient pas dans la même direction qu'ils ne devaient pas travailler étroitement ensemble.

Sur la méthodologie de mise en œuvre et les craintes des représentants du personnel :

– Pour les salariés dont le service est supprimé, et notamment les 9 ou 10 administratifs, la direction va tenter à l'occasion de leur entretien, de leur attribuer rapidement une nouvelle affectation, d'un commun accord.

– Le président estime que « *si des sujets se retrouvent sans interlocuteur c'est qu'ils ne sont peut-être pas prioritaires* ». Le président lancera un exercice de « priorités à faire » dans chaque direction.

– La localisation des services sera précisée pour le CE de décembre (suite à une demande SNE/CGT/FO)

– La direction pourrait anticiper une prime de mobilité géographique (en cours de discussion en réunion de négociation GPEC) mais la plupart des syndicats dont le SNE, préfère l'engagement déjà obtenu et écrit qu'il n'y ait aucune mutation géographique imposée dans le cadre de cette réorganisation.

Le SNE-FSU a pris acte de la meilleure lisibilité du nouvel organigramme, de la prise en compte de certaines de nos demandes sur l'organigramme et de la lisibilité de thèmes oubliés et le report à décembre de la consultation sur les conséquences pour le personnel. En conséquence nous ne nous opposons donc pas au projet. Toutefois nous regrettons que certaines informations détenues par la direction, même si elles ne sont pas finalisées à 100 %, ne nous soient pas remises, comme par exemple la répartition des effectifs avant/après.

Vote sur le projet de réorganisation : 1 pour (CFDT) et 9 abstentions (3 SNE-FSU, 2 CGT et 4 CFDT).

Il nous reste un gros travail de suivi de la mise en œuvre. Le SNE interviendra si besoin pour toutes les difficultés collectives ou individuelles que vous rencontrerez.

Calendrier prévisionnel remis en séance

- Du 18 au 27/11 : phase de concertation avec directions
- Du 23/11 au 4/12 : entretiens individuels avec hiérarchiques actuels
- Du 30/11 au 18/12 : entretiens individuels avec la DRH avec 4 personnes mobilisés par la DRH
- 1/12 : Information complémentaire du CE sur la répartition, dans la nouvelle organisation, des effectifs des unités impactées par la réorganisation et consultation sur les modalités de mise en œuvre consultation du CE sur la répartition des effectifs entre anciens et nouveaux services
- 2/12 : délibération du CA
- 4/12 : information du personnel sur les futures responsables hiérarchiques ou préfigurateurs
- A partir du 14/12 : nominations des nouvelles affectations et ouvertures des fiches de postes à pourvoir
- 1/01/10 : entrée en application de la nouvelle organisation
- 1^{er} semestre : mise à jour des fiches de poste et projets de services

LES AUTRES POINTS EXAMINÉS AU CE

Etude de filialisation d'activités de l'ADEME

Le SNE-FSU avait découvert par hasard ce projet et avait demandé que ce sujet soit mis à l'ordre du jour d'un CE. C'est chose faite. Compte tenu de ses conséquences possibles pour une partie du personnel nous considérons que le CE aurait dû être consulté et non simplement informé a posteriori.

Serait concerné par exemple : formation externe, bilan carbone, certification environnementale des PME, autodiagnostic divers en ligne, expertise et conseil à l'international, valorisation de données et des résultats de recherches et même publicité sur notre site Internet... quand on aime, y'a pas de limite...

Nous aurions aimé y trouver non seulement le dossier de consultation de l'étude mais surtout une note de présentation stratégique. Nos interrogations demeurent : pourquoi filialiser ? Quel est le constat aujourd'hui qui conduit à ce projet ? Créer des filiales n'est qu'une solution parmi d'autres, pourquoi les exclure ? Enfin et surtout, cette étude n'analyse en rien les conséquences pour les salariés dont l'activité serait concernée.

Pour le président, un des objectifs (au-delà de la valorisation internationale de notre savoir faire) serait de récupérer des unités d'œuvre, ces filiales ayant son propre personnel. Quid alors pour le personnel ADEME ?

Point d'humour : finalement pourquoi ne pas créer une direction client, il est encore temps en pleine réorganisation de ne pas la supprimer, ce serait plus simple. Le SNE-FSU reste pour l'instant largement défavorable à ce projet même s'il est déjà lancé.

Frais de garde des enfants de salariés : Le personnel sera informé des nouvelles possibilités d'utiliser les CESU (chèque emploi service universel) pour ce type d'aide tout en gardant l'aide actuelle de remboursement sur justificatifs pour ceux qui le souhaitent.

Bons cadeaux de Noël : Pour les outremerains, le CE prendra en charge l'expédition des colis.

Par ailleurs le fait d'avoir proposé le choix entre Tir groupé et les bons «marché équitable» semble justement plus équitable pour les agents.

Aides remboursables exceptionnelles aux salariés

Les demandes 2009 ont dépassées le budget alloué (conséquence probable de la crise économique qui peut toucher des conjoints de salariés). Il est rappelé que chacun peut également solliciter le service paye qui peut attribuer des avances de 2000 € remboursable sur 12 mois (voir note de la Direction sur Intrademe).

La commission temps libre étudie plusieurs voyages pour 2010 : croisière en méditerranée, voyage au Mali au pays Dogon, voyage solidaire à Marrakech... mais aussi des activités intersites non sportives.

Projet de Ponts et RTT fixes pour 2010

Les 4 ponts : **vendredi 14 mai, lundi 16 août, vendredi 12 novembre et vendredi 31 décembre**

Les jours RTT fixés par la direction : **vendredi 13 août et vendredi 24 décembre**

La direction laissera aux salariés le libre choix d'un jour (peut-être 2) de RTT fixe compte tenu du calendrier défavorable cette année. Par contre, nous avons attiré l'attention sur le choix de 3 vendredi de pont qui défavorisera (l'agenda 2010 est vraiment défavorable) les personnes qui prennent leur temps partiel le vendredi (les RTT fixes par contre sont récupérées).

Conventions individuelles du personnel Mis À Disposition (MAD) par le MEEDDM à l'ADEME

Le SNE a défendu la modification ou demandé des éclaircissements sur les points suivants :

– Il est dit que le MAD "*est, le cas échéant, indemnisé par l'ADEME, des frais induits par ses obligations de service (frais de déplacement, ...)*". Le SNE demande d'enlever le terme qui peut porter à confusion "le cas échéant", dans tous les cas les frais de déplacement engagés doivent être remboursés.

– Il est dit en annexe "*le personnel mis à disposition bénéficie de l'accès aux actions de formations inscrites au plan de formation de l'ADEME et nécessaires à l'exercice de ses fonctions*". Nous demandons que les MAD aient accès au plan de formation interne comme tous les autres salariés sans la restriction.

– De même pour le CET, ils devraient y avoir droit, ne serait-ce que pour la récupération en temps.

– Enfin, un point important, il est dit que "*Les agents mis à disposition ne bénéficient pas des aides du comité d'entreprise de l'ADEME, mais continuent à bénéficier des aides et avantages de leur administration*". Sur ce dernier point, les textes nous paraissent pourtant clairs depuis 2007. Les salariés MAD font partie de la communauté de travail constituée par le personnel de l'ADEME. Ils doivent bénéficier des aides apportées par le CE ou a minima avoir le choix. Par ailleurs le reversement de l'Ademe au MEEDDM doit être pris en compte pour le calcul des moyens financiers donnés pour le fonctionnement et pour les activités sociales et culturelles du CE.

Le SNE fournira les textes réglementaires à la direction et vous informera des suites données à ces différents points.

Adhérez au SNE-FSU : pourquoi c'est important

- **Pour défendre notre outil de travail et représenter les intérêts des salariés** auprès de l'employeur et des acteurs de la société avec des valeurs d'éthique, de solidarité, de justice et d'engagement ;
- **Parce que l'action syndicale s'appuie en premier lieu sur les moyens humains** mais aussi sur les moyens financiers ;
- Disposer de ressources humaines et financières propres nous garantit notre indépendance et nos libertés d'opinion et de choix.

Contact : sne@ademe – Site Internet : <http://sneademe.objectis.net>